

Inflation législative : lois toisées

Autor(en): **Gavillet, André**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1985)**

Heft 800

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1017954>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Lois toisées

Tout, réglementé. Tout, bureaucratisé. Quoi de plus commun que ce sentiment d'être socialement corseté! La vie en quadrillé.

Et selon la logique du pas d'effets sans cause, on remonte à la cause première de cette abondance de lois, de règlements, d'ordonnances qui nous régissent. Les parlementaires, les magistrats, l'administration produisent, dit-on, à plein rendement. C'est leur raison d'être. Les lois s'ajoutent aux lois, les arrêtés aux arrêtés: la pile devient toujours plus haute.

La loi est ressentie aujourd'hui à la fois comme lourde et comme indéchiffrable. Omniprésente et oppressive. Pire: proliférante.

Mais ce sentiment demeure subjectif ou, puisqu'il est communément partagé, intersubjectif. Peut-on, en dépassant cette subjectivité, observer objectivement l'inflation législative.

Une équipe de chercheurs, le professeur Wolf Linder et ses deux assistants Stefan Schwager et Fabrizio Comandini, ont tenté une approche scientifique de la croissance législative¹. Ils ont tenté de la quantifier, de la mesurer, de la classer.

Leur étude porte sur une période vaste, de 1947 à 1982. L'assise est donc assez large pour échapper aux erreurs d'interprétation, dues à l'observation d'une phase trop étroite, subissant des distorsions conjoncturelles.

Tous les actes normatifs de la Confédération et du canton de Vaud ont été recensés. Pas moins de 7000! 5000 pour la Confédération, 2200 pour le canton de Vaud. C'est dire l'ampleur de ce travail minutieux. Il aboutit à des résultats étonnants. La mesure de la croissance ne confirme pas, mais

infirmes le sentiment commun: la production de lois et d'actes émanant de l'autorité n'est ni galopante, ni emballée, mais modérée. Pas de «plus d'Etat» au terme des calculs.

LA MÉTHODE

La recherche repose sur deux postulats méthodologiques.

Le premier veut que la production législative (comme tout ce qui utilise le support verbal) se traduise par un espace, celui nécessaire à la publication. Il faut donc doubler le recensement des actes par un comptage des articles (le Code civil compte par exemple 1000 articles) et des pages. La croissance des articles et des pages se révèle d'ailleurs avec le temps supérieure à celle des actes.

Deuxième postulat: tenir compte des variations de l'ensemble du stock. Car si des lois naissent, d'autres meurent et sont abrogées. L'abrogation allège le stock. Il faut donc établir des bilans annuels.

RÉSULTATS

Les actes en vigueur depuis 1947 au niveau fédéral ont augmenté seulement de 1842 à 1930, soit de 17,5%, ou de huit actes par année. Ce résultat est très faible, comparé aux autres critères de développement de l'Etat: dépenses +280%, effectif du personnel +50%. Faible aussi comparé à la croissance de la population suisse, +43%.

Si le stock a peu augmenté, peut-être est-il soumis en revanche à une «rotation» rapide. Les révisions partielles sont en effet à la hausse. Un très grand nombre d'actes sont révisés, il est vrai, pour tenir compte de l'inflation monétaire. Quoi qu'il en soit, l'extension du «champ législatif» est faible.

L'étude de la croissance du stock vaudois aboutit aux mêmes conclusions.

PROLONGEMENT

L'étude est intéressante aussi, dans sa tentative de répartir par domaine l'activité législative ou d'attribuer aux diverses instances les actes mis en vigueur: qui du Parlement, de l'Exécutif ou des départements exerce le plus souvent le pouvoir? La quantification ne révèle pas un glissement de la loi à l'ordonnance.

Une telle approche néglige — par parti pris méthodologique que les auteurs assument — deux choses: la réglementation para-étatique et surtout la portée des actes. La limitation de vitesse à 80 km/h. sur les routes ne modifie pas le stock. On a simplement passé de 100 à 80. Mais quelle répercussion!

Mais la recherche entreprise reste, dans les limites qu'elle s'est assignées, fructueuse et stimulante. Elle détruit un préjugé. Elle permet de mieux orienter les recherches futures, non strictement quantitatives. Elle stimule l'appréciation politique. Cette constatation, par exemple: depuis 1980, le renouvellement du droit est faible et pose implicitement cette question à explorer. Est-ce que la contrainte étatique n'est pas ressentie aussi lorsque s'applique des normes désuètes? **A. G.**

¹ *Inflation législative. Une recherche sur l'évolution quantitative du droit suisse 1948-82.* Recherche sur le secteur public suisse n° 1. Institut des hautes études en administration publique. Lausanne, 1985.

POUR CITOYENS MAJEURS

La droite pure et dure cherche de plus en plus à se manifester sur le marché des médias. Un nouveau magazine «CH-Zeitkritik» paraîtra dès janvier à Zurich. Deux arguments publicitaires: «Le premier magazine pour les citoyens majeurs» et «Magazine politiquement indépendant des classes moyennes». Extrême-centre, apparemment.